

Jadis, sur les rives du Rhône,
à la limite du Velin (*)

FEYZIN

Sa poype, ses prévôts et leur maison forte

Au voisinage de Solaize et en amont sur les rives du Rhône, Feyzin étage ses multiples quartiers, depuis les coteaux glaciaires au substratum molassique que parcourt la grande route de Lyon à Vienne, jusqu'à la basse plaine du fleuve.

C'est là un antique village qui a livré à la sagacité des archéologues les vestiges d'une villa gallo-romaine et plusieurs inscriptions antiques : il est naturel d'y trouver la présence d'une poype.

Gabut situe ce tertre « au-dessus de la gare de Feyzin, au sud de l'église ; il est, dit-il ravagé et complanté de vignes » (1).

Il est bien difficile de nos jours d'en retracer l'histoire ; aucun texte ancien n'en fait mention et il a été nivelé par les cultures sans avoir été fouillé ; mais à défaut de documents d'archives, M. Fébure conseille d'interroger le paysage, la tradition ancienne.

**

L'église de Feyzin bâtie au siècle dernier dans les parages de notre motte, s'élève sur la colline au-dessus de la gare : la vue dont on jouit de cet endroit-là est des plus variée, dit Raverat ; elle embrasse la vallée du Rhône depuis Fourvières jusqu'aux coteaux de Givors. Pour premier plan, voici Oullins, Pierre-Bénite, le Perron, Saint-Génis-Laval, Ivours, Irigny, dont le clocher servit pendant longtemps de station télégraphique. Une foule de beaux châteaux et de jolies maisons de plaisance, éparpillés au sein de ce riant paysage, occupent des plans plus ou moins rapprochés. La chaîne bleuâtre des montagnes du Lyonnais borne l'horizon du côté ouest » (2).

Quel emplacement idéal pour une poype, si on admet, avec A. Vassy, que la plupart de ces buttes artificielles, placées sur des hauteurs, ont porté à l'époque carolingienne des tours carrées en bois pour faire des signaux de feu et d'appel. Cet érudit archéologue appuyait son opinion sur sa fouille de Meyssié où il n'avait trouvé que des poutres de bois à demi calcinées et des tessons de « pégauds », et sur la présence au tumulus de Solaize, de débris de tuiles du haut moyen âge dans les couches supérieures du tertre.

Une telle utilisation des poypes est fort vraisemblable, les Gaulois déjà usaient de la signalisation optique. De Solaize et de Feyzin, il était possible de correspondre par feux, non seule-

(*) Cf. « Evocations », nos 37 à 46.

(1) Gabut : *Etudes archéol., préhistor.* 1901, p. 35.

(2) A. Raverat : *Nouvelles excursions en Dauphiné*, 1879, p. 17.

ment avec Irigny, dont le clocher avait conservé autrefois la tradition de ce mode de télégraphie primitive, mais sans doute aussi avec l'importante poype des coteaux de Givors, sur laquelle le moyen âge avait placé de « beaux droits féodaux ».

**

Il est intéressant de signaler le rôle joué au temps de la féodalité par cette poype de Givors : c'est là un exemple typique d'une autre utilisation de ces mottes de terre factices placées au voisinage d'un « castrum ». Il en est question, dans l'obituaire de l'Eglise de Lyon, qui loue Renaud de Forez « d'avoir construit de nombreuses forteresses féodales neuves, entr'autres, dit le texte, « à Givors, il fit l'acquisition des trois portions de la poype et la ceintura toute entière de murailles. (apud Givorc, très partes poypie adquisivit et totam poypiam a fundamentis bastivit) (3).

Le même document nous donne les détails suivants sur les achats de cet archevêque de Lyon : de Bernard de Pisaiz, il obtint la seigneurie et la partie de la poype qu'il possédait au château de Givors (in toto castro de Givorc) ; il fit un échange avec Guichard de Montagny : il lui céda Montrond et une grosse somme d'argent pour obtenir de lui sa part de droits et de seigneurie qu'il avait dans la poype de Givors ; et pour cinquante livres fortes, il acheta en 1217 à Etienne de Fernay ce qu'il possédait en fait de droits et de seigneurie dans la même poype.

Cette motte féodale de Givors représente un type de poype fortifiée ou « bastie », à l'orée du treizième siècle (4). Mais les textes qui en font mention attestent qu'elle existait bien avant Renaud de Forez (1193-1226). Elle avait même déjà un caractère à la fois militaire et « sacré », puisqu'elle symbolisait les droits de seigneurie de tout le castrum de Givors qui relevait alors de plusieurs familles de chevaliers.

**

Les poypes de Villeurbanne, de Décines, de Meyzieu et beaucoup d'autres mottes dauphinoises ont joué un rôle analogue au moyen âge. Notre tertre de Feyzin, aujourd'hui bien oublié, a sans doute été utilisé par la féodalité, mais ce n'est là qu'une hypothèse, rendue vraisemblable par le voisinage d'une maison forte.

Raverat signalait en 1879, dans ces parages, « quelques vestiges d'un ancien château dont la tradition attribue la construction à Jean de Chaponnay. Cet ancien président aux Comptes du Dauphiné avait acheté pour 400 livres la terre de Feyzin en 1522 (5).

Avant l'achat de cette seigneurie, détachée du mandement de Saint-Symphorien par les commissaires à l'aliénation des domaines, ce parlementaire dauphinois possédait déjà un château ou maison forte au village de Feyzin, au voisinage de notre tertre.

Il songeait sans doute à rebâtir cette maison pour la mettre au goût du jour, quand il sollicita du roi-dauphin, l'autorisation de prendre du bois de service dans la haute futaie de Velin.

En janvier 1495, par lettres patentes, Charles VIII, en effet, octroyait à noble Jean de Chaponnay, président de la Chambre

(3) M. C. Guigue : *Obituaire Egl. de Lyon*, p. 133 et 139.

(4) A Septème, la vieille poype ceinturée de murailles est encore debout, au voisinage du château : on l'appelle communément le vieux fort.

(5) Arch. de l'Isère, B 3033.

des Comptes de Grenoble, droit et faculté de prendre du bois dans la forêt domaniale de Velin « tant pour s'en servir pour bastir, dit le texte, que pour son chauffage dans une Maison à lui appartenant, sise au mandement de Saint-Symphorien, dans la paroisse de Feyzin, proche la dite forêt » (6).

Plus tard, en 1548, ce droit de bûcherage sera confirmé par Henri II, à Nicolas de Chaponnay, lors d'un séjour du roi au château de Meyzieu, à son retour de Piémont ; mais il ne sera plus question que « du bois mort et du mort bois pour le chauffage de la Maison de Feyzin, à prendre dans la forêt de Vellein » (7).

Cette « Maison de Feyzin » appartenait déjà aux Chaponnay au xv^{me} siècle : un valeureux soldat, Jean I^{er} de Chaponnay, fut enterré en 1457 dans le chœur de l'ancienne église de Feyzin, dont les ruines ont disparu lors de la construction de la voie ferrée (8).

D'ailleurs cette famille possédait dans ce village « des droits de justice moyenne et basse du fait de la prévôté » (9), inféodée en sa faveur par le Dauphin Louis.

Les lettres patentes du futur roi Louis XI données à Valence le 15 mai 1454, portaient don, en faveur de Philibert de Chaponnay, escuyer, de l'office de prévôt des lieux de Vénissieux et de Feyzin, au mandement de Saint-Symphorien-d'Ozon, pour le tenir à l'avenir en foi et hommage du Dauphin, sous la cense annuelle de trente sous viennois (10).

Cet office de prévôt était « précédemment donné à ferme chaque année, aux enchères publiques », mais c'était là une institution féodale, donc héréditaire à son origine, comportant l'hommage, elle devait nécessiter sans doute à Feyzin la présence d'une maison forte.

**

A l'orée du xiii^{me} siècle, quand les prévôts furent organisées dans la terre féodale de Chandieu, le village de Feyzin faisait partie du domaine direct de cette seigneurie, il présentait un gros intérêt pour le seigneur de Chandieu : sur le territoire de Feyzin, comme sur celui de Vénissieux (à Saint-Fons) passait le grand chemin de Lyon à Vienne, l'importante route marchande de la vallée du Rhône. Un péage et un hôpital y étaient établis à l'usage des voyageurs...

Lorsque le 9 des calendes d'août 1241, Berlion de Chandieu rendit hommage à son suzerain, le comte Amédée IV de Savoie, il précisait : « que le péage et l'hôpital de Feyzin, ainsi que le village de Feyzin, étaient de la directe seigneurie du seigneur de Chandieu et du fief du comte de Savoie », et le texte d'hommage d'ajouter : « et pareillement le chemin qui tend de l'Ormeau de Saint-Symphorien au Pont de Lyon » (11) (importante portion de la voie romaine de Vienne à Lyon par la rive gauche, en usage au moyen âge).

(6) Arch. Isère : B 29 68.

(7) A. Montfouilloux : *Le plat pays lyonnais-dauphinois*, p. 34.

(8) id.

(9) Guy Allard : *Histoire manus. du Dauphiné*, U 440, fo 675.

(10) Arch. Isère, B 3048, fo 116.

(11) Arch. Isère, B 2966, fo 272.

A partir de 1310, Feyzin fut rattaché au mandement savoyard de Saint-Symphorien-d'Ozon. A cette date, le comte de Savoie, Amédée le Grand, acheta au jeune Jean de Chandieu, qui avait besoin d'argent pour régler les dettes de sa famille, une partie de ses droits féodaux, entr'autres : la seigneurie (dominium) et la haute-justice (mere imperium) qu'il possédait dans les paroisses de Feyzin (de Feyssino) et de Vénissieux (12).

Il n'est pas question, dans cet acte de vente, des droits de moyenne et basse justice ; ils devaient être inféodés depuis longtemps avec la prévôté du lieu, à une famille de chevaliers hommes liges du seigneur de Chandieu.

Nous croyons reconnaître un membre de cette maison prévôtale, dans cet Achard de Colombier (13) qui céda pour 102 livres viennoises sa part d'héritage à Feyzin à l'Archevêque Jean de Bernin le 13 des ides de mai 1248, et cela avec l'approbation de son frère Pierre.

Ces biens comprenaient à la fois des terres et des droits d'usage : « la moitié du territoire de Berbisin, le villenage de deux champs, dont l'un, dit le texte, joignait « la maison de Feyzin », une vigne, la moitié d'un courtil, devant l'église de Feyzin, le cens du pré rond de Rameria, des droits sur l'île de Rameria... » (14).

De la description de cet héritage, nous retiendrons ici que la présence, au XII^{me} siècle d'une maison forte à Feyzin (domus de Faisins).

Cette fertilité féodale était sans doute différente de la Tour de Feyzin, bâtie « au nord de la paroisse, sur un mamelon » par Jean de Bernin en 1252, si on en croit Guy Allard.

Elle occupait vraisemblablement l'emplacement de la « Maison de Chaponnay » prévôts du lieu au XV^{me} siècle. Il nous est permis alors de conjecturer que la motte de Feyzin, élevée dans ces parages, a dû jouer, selon la tradition des poypes, au moyen âge, un rôle de défense et de surveillance, à l'instar de la poype de Givros.

**

Mais la seule chose certaine, c'est que le tertre artificiel de Feyzin dominait, du haut de sa colline, un ancien lieu de transit sur le Rhône appelé le Port d'Irigny (XVII^{me} siècle). Il y avait là un bac, et un embarcadère qui a laissé son nom dans la toponymie locale.

Ce point de passage sur le fleuve devait être fréquenté autrefois : les anciens textes signalent non seulement le chemin qui allait de Feyzin à ce port du Rhône, mais également « le chemin qui tendait de Corbas au même Port d'Irigny ».

Ce dernier itinéraire avait même le caractère d'un chemin ou d'une piste antique : il servait de limite au midi à un très vieux fief de l'église de Vienne appelé « la Tour de Feyzin ».

A l'origine, ce domaine avait constitué la villa mérovingienne ou la terre familiale de Saint-Didier. Cet évêque martyr l'avait

(12) Arch. de l'Isère : B 3613, parchemin.

(13) Les Colombier étaient des familiers des Chandieu, témoin cette inscription funéraire de l'église de Saint-Pierre-de-Chandieu, où se trouvent mentionnés sur la même pierre un André de Chandieu, son neveu et un Achard de Colombier décédés en 1212.

(14) Arch. de l'Isère : G 12, parchemin.

légué en testament à son église de Vienne, pour l'entretien des pauvres, avant d'être assassiné sur les rives de la Chalaronne par les émissaires de Brunehaut, le 23 mai 611.

Le vieil historiographe Saint-Adon, raconte que les fidèles de Vienne s'étant rendus dans la Dombes, quatre ans plus tard, ramenèrent sa dépouille mortelle sur une barque qui vint atterrir à Feyzin (sans doute à notre vieux port sur le Rhône) et c'est dans l'église de ce village que l'évêque Oetherius, à la tête de son clergé, alla chercher le corps de son prédécesseur pour le transférer à Saint-Pierre-de-Vienne, panthéon des premiers évêques de la cité (15).

Fort importante, comme l'on sait, à l'époque romaine, la circulation par eau demeure active à l'époque mérovingienne : elle supplée au réseau routier là où il a par trop souffert. On navigue sur le Rhône (16) et le récit de Saint-Adon ajoute un indice supplémentaire en faveur de l'antiquité du port de Feyzin.

La présence d'une motte artificielle dans son voisinage n'est pas un fait insolite : la plupart des poypes placées le long du Rhône, à la limite du Velin, jalonnaient un lieu de passage ou de transit sur le fleuve, un ancien « portus ».

Docteur Joseph SAUNIER

(15) P. Cavard : *Notre-Dame de l'Isle sous Vienne*, p. 59.

(16) C'est l'opinion avertie de M. Fd Salin, qui dans un ouvrage récent sur *La civilisation mérovingienne* (1950, T. I, p. 129) cite l'exemple du duc Gontran qui en 583, voulant marcher sur Avignon avec des troupes levées en Auvergne et dans le Velay, fait monter ses soldats sur des bateaux pour descendre le fleuve. (St-Grég. de Tours, Hist. Franc. VI).

